

nombre d'enfants, ou encore à la nature de l'emploi du chef de famille; il peut en effet s'agir d'un emploi indépendant mal rémunéré ou d'un travail intermittent. Pour faire face à ces situations difficiles du "travailleur défavorisé" comme on l'appelle souvent, nous faisons deux propositions.

Tout d'abord, nous proposons une importance hausse des allocations familiales et des allocations à la jeunesse qui sont accordées à tous les ayants-droit sans distinction. Ces allocations passeraient d'une moyenne de \$7.21 par enfant par mois à la moyenne de \$20 par enfant par mois. Mais, pour que la redistribution du revenu soit équitable, nous proposons d'assujettir à l'impôt les nouvelles allocations familiales bien que, devrais-je ajouter, presque toutes les familles canadiennes trouveront un avantage financier net par rapport à ce qu'elles touchent actuellement.

Dans le budget du 19 février, nous avons prévu une réduction appréciable de l'impôt sur le revenu et d'autres taxes, dans l'intention d'augmenter le revenu net disponible des contribuables canadiens. Par cette nouvelle mesure, nous réalisons un important transfert de fonds au profit des familles canadiennes. Une telle mesure sera particulièrement favorable aux gens à revenu faible ou moyen, mais les premiers bénéficiaires seront les travailleurs défavorisés. Grâce à ce changement, les familles canadiennes bénéficieront d'une augmentation nette de leurs prestations de plus de 800 millions de dollars par an.

D'autre part, nous proposons que lorsque le revenu fourni par l'emploi, complété par les allocations familiales, n'arrive pas encore à donner à la famille un revenu minimum acceptable, on songe à recourir à un régime général unique de supplément de revenu. Un tel régime aurait le double avantage de donner au travailleur défavorisé un stimulant à continuer à travailler au lieu de demander l'aide sociale.

Les vieillards et les invalides

Cependant, le groupe le plus important de ceux qui ne touchent pas un revenu minimum acceptable, que ce revenu provienne d'un emploi ou de l'assurance sociale, est composé des vieillards, des invalides et de ceux qui, pour une autre raison, ne peuvent travailler. Il faut ajouter encore les nombreuses

familles à parent unique; il s'agit surtout des mères veuves ou séparées avec enfants à charge, qui décident de ne pas chercher d'emploi à l'extérieur de leur foyer ou qui ne peuvent pas en trouver.

Nous proposons qu'un supplément de revenu complémentaire soit accordé à ces personnes, ce qui leur assurerait un revenu garanti. Quant aux personnes, âgées, nous proposons qu'elles aient la possibilité de choisir entre ce revenu garanti et le régime actuel de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Enfin, pour subvenir aux besoins des cas spéciaux et urgents nous suggérons un régime d'assistance sociale supplémentaire pour parer aux imprévus.

Pour donner aux stratégies relatives à l'emploi et au supplément de revenu toute leur efficacité, nous avons conçu des mesures s'appliquant aux services sociaux et aux services d'emploi, lesquelles se fondent sur deux propositions. La première est qu'il faut augmenter et améliorer les services indispensables de formation, d'orientation, de placement, de réadaptation et d'aide à l'enfance. La seconde, que le coût des services spéciaux offerts, maisons de repos et aide à l'enfance notamment, soient couverts par le régime, dans le cas des personnes qui ont besoin de ces soins mais sont incapables d'en assumer les frais.

Le réexamen du système de sécurité sociale que nous entreprenons, est, comme je l'ai toujours déclaré, une tâche commune du gouvernement fédéral et des provinces, tant que sa révision que pour sa mise en application finale. Voilà pourquoi nous formulons des propositions de préférence à des offres fixes, et pourquoi nous n'avons pas essayé de proposer une division quelconque des responsabilités aux niveaux des compétences et du financement.

Plan général

Nous avons toutefois un plan général à suggérer — une conception souple et créatrice pour tenir compte du contexte fédéral-provincial. Ce plan proposé comporte des innovations essentielles dans le domaine des ententes fédérales-provinciales et constitutionnelles.

Premièrement, sous réserve de certains minima nationaux, nous proposons que les provinces soient en mesure de fixer le montant des allocations et des

suppléments de revenu payés en vertu des programmes fédéraux. A l'intérieur de limites définies, les provinces pourraient réduire les prestations accordées au titre d'un programme fédéral et reporter les économies sur un autre programme qui permettrait d'augmenter les prestations.

Deuxièmement, nous proposons que, comme condition de cette souplesse, soit établi un ensemble de normes minimales, à l'échelle du pays, afin d'assurer une égalité de base à tous les Canadiens touchés.

Enfin, nous proposons que la révision entière soit terminée d'ici deux ans et que la mise en application d'une telle conception soit envisagée comme une entreprise de trois à cinq ans, commençant par la conférence des ministres du Bien-être social qui aura lieu ce mois-ci et demandant une application progressive dans le temps à l'intérieur des niveaux d'imposition existants sur lesquels on s'est entendu. Cependant, il faudrait dès cette année, et en priorité, adopter une loi pour augmenter les allocations familiales et modifier le régime de pensions du Canada selon les modalités que discuteront les provinces. Nous espérons que les hausses d'allocations familiales entreront en vigueur en janvier 1974....

Prolongement du métro torontois via l'autoroute Spadina

Le métro de Toronto sera prolongé dans le centre et l'ouest de la ville en empruntant la voie qu'aurait suivie l'autoroute Spadina, grande artère à circulation rapide, dont le gouvernement ontarien abandonnait la construction il y a deux ans parce qu'on la jugeait nuisible à l'aménagement de la région métropolitaine.

La route choisie par le Conseil métropolitain torontois se prolongera vers le nord à partir de la station actuelle St. George se trouvant sur la ligne de la rue Bloor et croisera les rues Dupont et Davenport, l'avenue St. Clair ouest, les avenues Eglinton et Lawrence ainsi que le centre d'achat de Yorkdale. La ligne se terminera au boulevard Wilson Heights, juste au nord de la route 401.

On prévoit que les travaux de construction coûteront environ 155 millions de dollars, montant dont le gouvernement ontarien paiera les 75 p. cent. Le métro transportera environ 50,000 passagers par heure.